



Divorce franco-suisse garde d'enfant déménagement en france

Par **saphire**, le **05/12/2008** à **12:02**

bonjour,

un couple ayant un enfant en bas age, de mere française demande le divorce. Le père lui est suisse, ils vivent tous les trois en suisse et d'un commun accord ont décidé que la mère interrompte son activité professionnelle pour s'occuper du petit. La mère souhaiterait revenir en France avec son enfant. Mais s'inquiète de ne pas en avoir la garde faute de travail, et de se voir refuser le déménagement en France.

La famille de celle-ci a les moyens et la volonté de subvenir à ses besoins ainsi qu'à ceux de son enfant malade. Sans oublier qu'une fois en France, elle a la possibilité de travailler dans l'entreprise familiale et de faire suivre son enfant par les meilleurs spécialistes.

Pouvez-vous me renseigner à ce sujet, sur les conventions bilatérale franco-suisse en matière de divorce, les domaines de compétences ainsi que du déroulement possible des événements.

merci.

Bien à vous

S.